



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-049

PUBLIÉ LE 30 MAI 2018

Sommaire

DDFIP 79

79-2018-05-28-003 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la DDFIP des Deux-Sèvres - Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan - du 28 mai 2018 (1 page)

Page 3

79-2018-05-28-002 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction DDFIP Deux-Sèvres - CFP de Parthenay du 28 mai 2018 (1 page)

Page 5

DDFIP 79

79-2018-05-28-003

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la DDFIP des Deux-Sèvres - Trésorerie de Frontenay
Rohan Rohan - du 28 mai 2018

Horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
BP 19149
79061 NIORT Cedex 9

Affaire suivie par Aline GRANDJANIN
aline.grandjanin@dgfip.finances.gouv.fr
05.49.06.36.22

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les services de la Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan, situés 8 Place René Cassin à Frontenay Rohan Rohan, sont ouverts au public, à compter du vendredi 1^{er} juin 2018, selon les jours et horaires suivants :
lundi – mardi – jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. La Trésorerie est fermée le mercredi.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Niort, le 28 mai 2018
Par délégation du Préfet,
L'Administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques,



Véronique GABELLE

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

DDFIP 79

79-2018-05-28-002

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la Direction DDFIP Deux-Sèvres - CFP de Parthenay
du 28 mai 2018

Horaires d'ouverture du Centre des Finances Publiques de Parthenay



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
BP 19149
79061 NIORT Cedex 9

Affaire suivie par Aline GRANDJANIN
aline.grandjanin@dgifp.finances.gouv.fr
05.49.06.36.22

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les services du Centre des Finances publiques de Parthenay, situés 4 rue de la Croix d'Alpin à Parthenay, sont ouverts au public, à compter du vendredi 1^{er} juin 2018, selon les jours et horaires suivants :
lundi – mercredi – jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le centre est fermé le mardi.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Niort, le 28 mai 2018
Par délégation du Préfet,
L'Administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques,



Véronique GABELLE

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**